



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal, proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026, convoqués le 13 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Patrick Pages, maire sortant.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Julie Taligot en qualité de secrétaire de séance.

### 1) Installation du nouveau conseil :

Monsieur Patrick PAGES, Maire sortant, fait l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions :

- Nathalie Cochon,
- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Nelly Grassart,
- Hervé Hardy,
- Claire Martin,
- Sandrine Masin,
- Flavien Pelletier,
- Stéphane Rivière,
- Julie Taligot,
- Gregory Vankerckvoorde
- 

Présidence de la nouvelle assemblée :

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick PAGES doyen d'âge est à la présidence de la nouvelle assemblée.

Désignation du secrétaire de séance :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance : désigne Julie Taligot en qualité de secrétaire de séance.



## **2) Election du Maire :**

Monsieur Patrick PAGES invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles 2122-4, 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle procède ensuite à l'appel des candidatures.

Est candidat : Madame Sandrine Masin née Lautier

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée. Le vote se déroule à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- A déduire : bulletin nul :	00
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
- Majorité Absolue :	06

Madame Sandrine Masin a obtenu : 11 VOIX

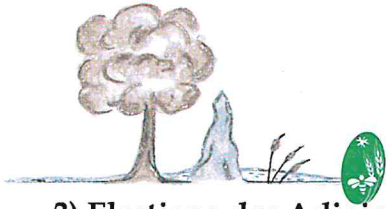
Madame Sandrine Masin ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Président déclare l'installer dans ses fonctions de Maire et lui cède la Présidence de l'assemblée.

Madame Sandrine Masin remercie les élus, la population et le personnel communal pour la confiance qui lui a été accordée.

## **Détermination du nombre d'Adjoints :**

Madame le Maire rappelle qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur leur nombre, sachant que l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le limite à 30% de l'effectif du conseil soit 3 postes pour PRUNAY SUR ESSONNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix de créer 3 postes d'Adjoints.



### **3) Elections des Adjointes :**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de Madame le Maire, à l'élection des Adjointes.

Une seule liste est déposée :

- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Hervé Hardy,

### **PREMIER TOUR DU SCRUTIN :**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletin nul (blanc) : 00
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue 06

La liste est composée de :

- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Hervé Hardy,

a obtenu : 11 VOIX

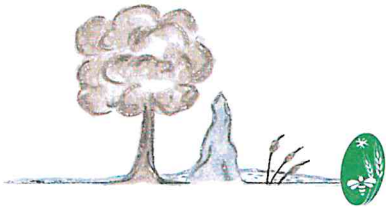
La liste composée de :

- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Hervé Hardy,

Ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

### ***4)Charte de l'élue local***

Conformément à la loi, Madame la maire donne lecture de la charte de l'élue local. Une copie est remise à chaque conseiller municipal.



## V) Questions diverses et Informations :

Le prochain conseil municipal est fixé au 27 mars 2026 à 19 heures.

**La séance est levée à 19 heures 54.**

**Julie Taligot**  
Secrétaire de séance

**Sandrine Masin**  
Maire de Prunay-sur-Essonne

**La séance est levée à 19 heures 54.**

G. JAW KEREKOROS

Martin. Claire

NELLY GRASSART

Pelletier Fleck

Hardy Hervé

Mesure Guin

Marion GAYE

Cochon Nathalie

Riviere Stéphane

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)